

CMonInfo

MÉTIER • FORMATION • EMPLOI

Vous avez un compte de prévention (C2P) et vous souhaitez vous reconvertir ?

Vous pouvez utiliser les points de votre C2P pour changer de métier. Il vous permet d'acquérir des points de pénibilité liés à l'exposition à des facteurs de risques professionnels. Chaque point équivaut à 500 euros.

Ce capital, en plus de l'aide financière de Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine, permet de prendre en charge votre projet de reconversion vers un métier moins ou non exposé aux facteurs de risques.

Pour obtenir des conseils gratuits et personnalisés, rapprochez-vous de votre **Conseiller en Evolution Professionnelle** : mon-cep.org/avenir-actifs/je-m-informe. Il pourra vous guider dans toutes vos démarches.

Le Compte professionnel de prévention (C2P) : un deuxième souffle pour une nouvelle carrière !

Vous avez un projet de reconversion ? Contactez-nous !

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Nouvelle
Aquitaine

09 72 61 55 50
contact@transitionspro-na.fr
www.transitionspro-na.fr

Découvrez notre actualité
sur **cap-metiers.fr**
et nos réseaux sociaux     

 **CAP**
MÉTIER
Nouvelle-Aquitaine

 **RÉGION**
Nouvelle-
Aquitaine